

ÉCHANGES DE NOTES (12 FÉVRIER, 22, 23 ET 27 MARS ET 3 AVRIL 1946) ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE VISANT LA MAIN-LEVÉE DU CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT SUR CERTAINS BIENS PRIVÉS.

I

ÉCHANGE DE NOTES DU 12 FÉVRIER ET DU 22 MARS 1946

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures
à l'Ambassadeur de France*

(Traduction)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 12 février 1946.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à la note n° 14 de Votre Excellence, en date du 14 janvier 1946 relative aux arrangements qui sont faits en vue de la libération des avoirs privés français actuellement placés sous le contrôle du Séquestre aux Biens Ennemis au Canada.

2. Le mémorandum ci-joint vise à définir la politique que le Gouvernement Canadien entend suivre en vue de libérer les avoirs précités.* Il expose en outre l'attitude du Gouvernement Français, d'après le Gouvernement Canadien, à l'égard de la libération de ces avoirs et des problèmes qui s'y rattachent.

3. Si ces propositions conviennent au Gouvernement Français, la présente Note et le mémorandum y annexé, ainsi que la Note de Votre Excellence en réponse, seront considérées comme constatant l'accord intervenu entre les deux Gouvernements à ce sujet.

Veillez agréer, Excellence, les assurances réitérées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'Etat
aux Affaires Extérieures,
N. A. ROBERTSON.*

*L'Ambassadeur de France
au Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures*

AMBASSADE DE FRANCE AU CANADA

OTTAWA, le 22 mars 1946.

N° 65

MONSIEUR LE SOUS-SECRETÁIRE D'ÉTAT,

En me référant à votre lettre du 12 février dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître l'accord de mon Gouvernement au mémorandum annexé à votre lettre précitée et relatif au déblocage des biens privés français sous séquestre au Canada.

Comme vous avez bien voulu me le proposer, la présente lettre ainsi que votre lettre du 12 février tiendront lieu d'accord entre nos deux Gouvernements, cet accord devant prendre la date d'aujourd'hui, à savoir le 22 mars.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

J. DE HAUTECLOCQUE.

* Pour le texte de ce Memorandum voir page 11 *infra*.